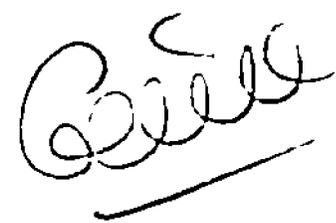


1101501603

DATE DEPOT : 2011-02-17
NUMERO DE DEPOT : 2011R015424
N° GESTION : 2007B01541
N° SIREN : 493455042
DENOMINATION : BPCE
ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris
DATE D'ACTE : 2011/01/17
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE : REDUCTION DE CAPITAL



B P C E
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 563.731.755 €
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042

Extrait du procès-verbal

du Directoire du 17 janvier 2011

(...)

Réduction du capital social de BPCE

Le Directoire,

- rappelle que l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 16 décembre 2010, sur rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, a décidé dans sa première résolution, une réduction du capital social d'un montant de 57 900 000 euros, non motivée par les pertes, par annulation de 3 860 000 actions de catégorie C, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce compétent,
- rappelle que le procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 17 décembre 2010 et que ce dépôt fait courir le délai légal d'opposition des créanciers,
- observe que plus de vingt jours se sont écoulés depuis ce dépôt et que le greffe du Tribunal de Commerce de Paris a délivré un certificat de non-opposition des créanciers en date du 5 janvier 2011,
- rappelle que l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 16 décembre 2010 a, dans cette même résolution, conféré tous pouvoirs au Directoire, et à son Président, avec faculté de subdélégation, pour assurer l'exécution de la présente décision, constater la réalisation de la condition suspensive visée ci-avant, modifier l'article 6 « Capital social » des statuts, une fois cette réduction de capital réalisée, et plus généralement faire le nécessaire aux fins d'exécuter la présente résolution.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 16 décembre 2010 dans sa première résolution, le Directoire :

- constate la réalisation de la condition suspensive prévue par l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2010 dans sa première résolution,
- constate en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital d'un montant de 57 900 000 euros par voie d'annulation des 3 860 000 actions de catégorie C rachetées par la Société les 6 août et 15 octobre 2010 conformément à la décision du Directoire du 5 août 2010 et sur autorisation du Conseil de Surveillance donnée à cette même date, en application de l'article 12.3.4 des statuts de la Société, le montant du capital social étant ainsi ramené de 563 731 755 euros à 505 831 755 euros,

- constate en conséquence que la différence entre la valeur de rachat des 3 860 000 actions de catégorie C et le montant de cette réduction de capital, soit 1 844 246 107,25 euros, sera imputée sur le poste Prime d'émission pour 1 741 971 574,05 euros et sur le poste Report à nouveau pour 102 274 533,20 euros,
- constate que l'article 6 des statuts de la Société « Capital social » sera dorénavant rédigé comme suit :

« Article 6 - Capital social

1° Le capital social est fixé à cinq cent cinq millions huit cent trente et un mille sept cent cinquante cinq euros (505 831 755 euros).

2° Il est divisé en 33 722 117 Actions de quinze euros (15 euros) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, réparties en trois catégories :

- 15 574 232 Actions de Catégorie A ;
- 15 574 232 Actions de Catégorie B ;
- 2 573 653 Actions de Catégorie C. »

(...)

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT PARIS SUD

Le 21/01/2011 Bordereau n°2011/70 Case n°35

Ext 827

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agente

Stéphanie NICOLAS

Agent administratif

Certifié conforme

Le 17 janvier 2011

Le Président du directoire
p/o, la Secrétaire Général


Christiane BUTTE